

N° 162.

Choix du chef de l'État. — Exclusion du duc de Leuchtenberg; non-acceptation du duc de Nemours.

Lettre adressée par M. BRESSON à M. le comte de CELLES, vice-président du comité diplomatique, et communiquée dans la séance du 11 janvier 1831.

MONSIEUR LE COMTE,

Ayant appris, il y a quelques jours, qu'une partie du congrès pensait à porter ses vues sur M. le duc de Leuchtenberg, pour souverain de la Belgique, j'ai cru devoir en informer le gouvernement du roi. Sa réponse m'est parvenue dans la nuit dernière; elle ne me laisse aucun doute sur sa manière de considérer le choix qu'on se propose. Sans qu'on doive m'accuser de vouloir gêner les délibérations du congrès, il me semble cependant que je ne puis vous laisser ignorer que le roi et son gouvernement pensent que l'élection de M. le duc de Leuchtenberg jetterait la Belgique dans de graves embarras; que ce prince ne serait certainement pas reconnu par les grandes puissances, et dans aucun cas par la France.

J'ajouterai, M. le comte, que S. M. ayant, à plusieurs reprises, manifesté l'intention de ne consentir ni à la réunion de la Belgique à la France, ni à l'élection de M. le duc de Nemours, l'insistance qu'on mettrait à reproduire ces questions décidées n'aurait d'autre résultat que d'agiter la Belgique et de remettre en question la paix de l'Europe, que S. M. veut conserver.

Je vous prie, M. le comte, de ne voir dans cette communication qu'un nouveau témoignage de l'intérêt si vrai que le roi et son gouvernement portent à la cause de la Belgique. La Belgique n'aura jamais d'ami plus sincère que le roi des Français; les conseils qu'il donne aux Belges sont, pour ainsi dire, paternels; il ne veut exercer d'autre influence que celle qui calme les passions, qui montre la vérité et dirige vers un but honorable et utile.

Agrérez, M. le comte, les nouvelles assurances de ma haute considération.

Bruxelles, le 11 janvier 1831.

BRESSON.

(A. C.)

(a) Voir N° 164.

(b) Cette communication causa la plus vive agitation dans

N° 163.

Choix du chef de l'État.

Lettre adressée par M. BRESSON à M. le comte d'ARSCHOT, vice-président du comité diplomatique, et communiquée dans la séance du 23 janvier 1831.

MONSIEUR LE COMTE,

Le congrès national ayant, dans sa prudence, jugé convenable de consulter le gouvernement de S. M. le roi des Français, dont les sentiments d'intérêt et de bienveillance envers la Belgique lui sont bien connus, je m'empresse de vous donner communication d'une dépêche que je viens de recevoir de S. E. M. le comte Sébastiani (a).

Agrérez, je vous prie, M. le comte, la nouvelle assurance de ma haute considération.

Bruxelles, le 23 janvier 1831.

BRESSON.

(A. C.)

N° 164.

Choix du chef de l'État: non-acceptation du duc de Nemours; exclusion du duc de Leuchtenberg.

Dépêche adressée par M. le comte SÉBASTIANI à M. BRESSON, et communiquée dans la séance du 23 janvier 1831 (b).

MONSIEUR,

La situation de la Belgique a fixé de nouveau l'attention du roi et de son conseil. Après un mûr examen de toutes les questions politiques qui s'y rattachent, j'ai été chargé de vous faire connaître, d'une manière nette et précise, les intentions du gouvernement du roi. Il ne consentira point à la réunion de la Belgique à la France; il n'acceptera point la couronne pour M. le duc de Nemours, alors même qu'elle lui serait offerte par le congrès. Le gouvernement de S. M. verrait, dans le choix de M. le duc de Leuchtenberg, une combinaison de nature à troubler la tranquillité de la France. Nous n'avons point le projet de porter la plus légère atteinte à la liberté des Belges dans l'élection de leur souverain, mais nous usons aussi de notre droit en déclarant, de la manière la plus formelle, que nous ne reconnaitrions point l'élection de M. le duc de Leuchtenberg. Sans doute, de leur côté, les puissances seraient peu disposées à cette reconnais-

l'assemblée, qui ne voulut plus s'occuper des objets à l'ordre du jour.